

## PARCOURS PREPARATOIRE AUX ETUDES D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

**La Profession :** L'auxiliaire de puériculture prodigue des soins ou une aide précise à des enfants, de la naissance à l'adolescence, sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé, du secteur éducatif ou social. Les soins de puériculture peuvent être de donner un biberon, un bain ou aider l'infirmière à effectuer des actes plus techniques tels qu'une injection ou un pansement. Ils sont variés et doivent être effectués rapidement. Les activités d'éveil (apprentissage et jeux) tiennent une place importante dans la pratique d'auxiliaire de puériculture.

L'auxiliaire de puériculture assiste la puéricultrice, l'infirmière ou la sage-femme. Comme ces dernières, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures : maternité, centre de protection maternelle et infantile (P.M.I.), crèche, halte-garderie, pouponnière ou maison d'enfants, secteur hospitalier.

### **L'admission en institut de formation au métier d'auxiliaire de puériculture (IFAP) :**

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter aux épreuves d'admissibilité de la sélection au métier d'auxiliaire de puériculture. L'âge requis pour l'inscription à la sélection d'auxiliaire puériculture est de dix-sept ans au moins.

La durée des études est de 12 mois, sanctionnés par le Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture.

*Extrait de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture :*

« La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un **dossier** et d'un **entretien**.

**- Le dossier professionnel :** L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- 1° Une pièce d'identité ;
- 2° Une lettre de motivation manuscrite ;
- 3° Un curriculum vitae ;
- 4° Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- 5° Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- 6° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 8° Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020 et de janvier 2021, une attestation de suivi de préparation au concours d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019-2020 ;
- 9° Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

*Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.*

*Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.*

### **- L'épreuve orale d'admission en IFAP :**

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat ainsi que son projet professionnel. »

Pour permettre aux futurs étudiants auxiliaire de puériculture d'aborder leur sélection et, par la suite leurs études dans les meilleures conditions, Le CPES propose une année préparatoire ayant pour objectifs principaux :

- Une remise à niveau, notamment en Mathématiques, en Biologie et en Français, pour donner de meilleures bases à nos étudiants candidats,
- la découverte du milieu professionnel (stages tutorés et conférences)
- L'acquisition des pré-requis et des notions fondamentales qui seront étudiées en IFAS,
- L'accompagnement personnalisé de chaque candidat à la constitution de son dossier et à son entretien oral.

Le volume horaire annuel d'encadrement pédagogique représente 335 heures dont 230 heures de cours et contrôles et 105 heures de stage tutoré obligatoire. La formation inclue en partie des modalités de suivi en distanciel.

- **Les objectifs et le programme de formation :** les cours et contrôles (11h30. / sem. en moyenne) sont organisés selon les objectifs et le programme ci-après :

### **I – Développer les aptitudes de communication de l'étudiant au métier d'auxiliaire de puériculture :**

- La compréhension d'autrui, la gestion des émotions - Gestion du stress - Gestion du temps
- Les théories du développement et les psychopathologies de l'enfance à l'âge adulte.
- Les mécanismes de défense - Le normal et le pathologique
- Communication - Expression orale et communication verbale
- Ecoute active, questionnement

### **II Découvrir le métier d'auxiliaire de puériculture - Valider le choix professionnel – Autonomisation**

- La profession d'auxiliaire de puériculture : son histoire - Rôle – Fonction - Missions - Exercice professionnel et Législation
- Situer le métier d'auxiliaire de puériculture dans le Système de Santé
- Cartographie du métier d'auxiliaire de puériculture - Professions/grades soignants + spécialités/évolution Identifier et définir les différents métiers - les passerelles
- Orientation : La notion de parcours - Préparer son parcours professionnel
- Positionnement professionnel : Recherche de stages, suivi et évaluation, Rapports

### **III Acquérir les connaissances et compétences pré-requises aux études en IFAP**

Panorama du programme de formation en IFAP

Prérequis à la Formation en IFAP

- Références en matière de santé.
- Techniques d'expression écrite - La prise de notes – les rapports de stages
- Les règles courantes d'orthographe et de grammaire - Entraînements et certification VOLTAIRE\* (\*Référence reconnue de validation du niveau en langue française à l'instar des standards TOEIC /TOEFL de langue anglaise)
- Les types d'apprentissage : Analyse critique, La prise de parole

Connaissances pré-requises

- Culture Générale :
  - Thématiques & Actualité sanitaires et sociales
  - Travaux pratiques encadrés – Exposés...

- Biologie
- Rappels de notions mathématiques fondamentales

(Arithmétiques, Pourcentages, les unités de mesure-conversions, les calculs de doses...)

- Législation de la santé : Loi Kouchner du 4 mars 2002 - Le droit des patients - L'accès aux soins - La charte de la personne hospitalisée - éthique, déontologie

### **IV Séances collectives et accompagnements individualisés à la constitution des dossiers de sélection par des formateurs référents :**

Chaque candidat dispose d'un suivi personnalisé de son dossier de candidature. Une correction individualisée est réalisée sur chaque écrit (CV, lettre de motivation, projet professionnel). Des conseils ainsi que des recommandations sont apportées au candidat à chaque étape de son projet en regard des critères de sélection des IFAP. Le programme comporte la :

- Présentation et explication de la procédure de sélection - Appropriation des modalités de sélection et des points cruciaux ainsi que des critères de sélection.
- Formalisation de ses motivations à partir de ses propres ambitions et de ses compétences.
- Valorisation de son parcours en prépa : bulletins de notes, attestations et évaluations de stages.
- Construction de sa lettre de motivation et de son projet professionnel en mettant en valeur son parcours et atout personnels au regard des attendus et critères des IFAP.

## V Séances de préparation individualisée à l'entretien oral :

NB/ L'entretien oral est déterminant pour l'admission en institut.

Les candidats bénéficient de séances collectives et entraînements individuels de :

- Prise de parole, présentation personnelle,
- Exposé de ses motivations et de son parcours personnel et/ou professionnel,
- Mises en situation, jury blanc, simulations des oraux,
- Gestions du stress et lâcher prise,
- Technique de communication...

**L'équipe pédagogique** est constituée de professionnels : Infirmiers, Cadres de Santé, Psychologue, Coach en communication, Auxiliaires de puériculture expérimentés, Professeurs de français...

**Le Contrôle Continu** : Les enseignements sont optimisés par des devoirs surveillés (DS) qui complètent ceux faits en classe et à la maison. Ces DS se déroulent dans conditions de durée et de difficulté comparables à celles des IFAP. Les élèves sont évalués et suivis par les professeurs au regard des attendus de la sélection et des notes obtenues semaines après semaines. Ces devoirs donnent lieu à des bulletins de notes du CPES ainsi qu'à des appréciations des professeurs que l'élève pourra faire valoir dans son dossier d'inscription auprès des IFAP.

**Les Stages** : Trois stages d'observation en milieu professionnel sont organisés pour renforcer le processus d'intégration du métier visé, mieux connaître les spécificités et contraintes de la profession et structurer les motivations des futurs étudiants en IFAP

Une synthèse (rapports et présentations orales en groupe) est prévue pour valoriser les expériences au regard des épreuves d'oral à passer. L'objectif est, par la confrontation au métier choisi, d'amener les participants à une maturité de leur projet. Les stages quelques soient les milieux (cabinet, crèche ou hôpital) donneront droit aux étudiants à une attestation de stage ainsi qu'à une évaluation des candidats par leur tuteur. Ces éléments compléteront qualitativement le dossier d'inscription du candidat pour l'IFAP de son choix.

Une aide à la recherche de stage est organisée. Le suivi est assuré par un enseignant de la Prépa, avec l'étudiant et avec son responsable dans la structure d'accueil.

Un rapport de stage doit être rédigé et donne lieu à une évaluation par l'un des formateurs en charge des suivis de stages. Une fiche d'évaluation de stage est complétée par le tuteur de l'étudiant sur la structure.

*Tarif : voir tarifs dans le dossier d'inscription*



35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT-PIERRE  
Tél : 0262 35 00 11 - Email : [contact@cpes.re](mailto:contact@cpes.re) - [www.cpes.re](http://www.cpes.re)